



Dossier : Social et Enfance

Depuis 2004, de plus en plus de compétences ont été transférées par l'Etat aux collectivités. Parmi celles-ci, on peut citer celles touchant au domaine du social et de l'enfance.

Cela peut se traduire par une mise en place et un accompagnement d'actions contribuant au développement social du territoire et au développement d'activités en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

1 – D'hier à aujourd'hui.

Actuellement 352 enfants de 3 à 11 ans sont présents sur le territoire. Un grand nombre d'entre eux utilisent les services de nounous à domicile, ou encore ceux de la crèche parentale de Gramat. Les enfants scolarisés ont la possibilité d'utiliser l'accueil périscolaire « avant et après l'école » organisé dans les diverses écoles de la communauté de communes du pays de Padirac.



Plateau scolaire de Thégra comprenant L'ALSH, garderie, écoles et bibliothèque municipale.

Pendant les vacances d'été les enfants peuvent rejoindre l'association « les bambins de Padirac » et pour les petites vacances, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Thégra.

Sur un plan plus général d'aide aux familles, toutes les communes du territoire possèdent

leur propre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Celui-ci leur permet de venir en aide ponctuellement et rapidement aux personnes en difficulté.

2 – Les raisons d'une compétence « social/enfance »

L'évolution des modes de vie et l'arrivée de populations nouvelles accroissent l'aspiration des habitants à des services plus structurés. On peut constater de nos jours une détérioration du lien social et de la solidarité de proximité.

Nos petites communes ont des budgets très limités et la réalisation de certains projets s'avère plus réalisable sous l'égide d'une communauté de communes. Il en est ainsi, par exemple, de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui permettrait, sans empiéter sur les droits et actions des CCAS, de réaliser des actions plus importantes.

3 - En 2010, la compétence est adoptée.

La communauté de communes du Pays de Padirac s'est dotée de la compétence « Actions sociales d'intérêt communautaire » et plus spécialement des compétences « Création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil pour la petite enfance » et « Soutien financier aux actions des crèches ».

Cette compétence a été étudiée au moment de la préparation de la fusion avec la Communauté de Gramat. Le projet a été conservé car il est indispensable au développement économique de notre territoire. Ainsi la communauté souhaite être au plus près et à l'écoute de la population.

4 – En 2011 : nos premières études

L'Enfance : 3 points sont traités• **La crèche parentale.**

Nous participons financièrement au fonctionnement de la **crèche parentale** de Gramat : « *La Maison des Petits* ». Celle-ci coûte à la collectivité 0,65 € de l'heure par enfant. Compte tenu de notre participation, il est demandé aux familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans cette structure, de faire une préinscription auprès de la mairie de leur domicile. En conséquence, notre communauté est toujours représentée à chaque réunion du Conseil d'administration de la crèche.



(A la découverte de la flore)



Visite du marais de Bonnefont à Mayrinhac-Lentour

• **L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).**

Suite au souhait de l'association « *les bambins de Padirac* » de cesser son activité pour plusieurs raisons (manque de bénévoles, difficultés à recruter un directeur...), la communauté de communes a souhaité offrir une solution de remplacement pour l'accueil d'une cinquantaine d'enfants en période estivale. Un accord a été trouvé avec le SIVU Thégra-Lavergne, qui assure déjà la fonction les mercredis et durant les petites vacances scolaires. Désormais, il prendra l'activité également durant l'été.



La Communauté qui a la compétence ALSH, confie son exercice au SIVU. Ce dernier prend ainsi en charge le personnel nécessaire au fonctionnement et le mutualise. La Communauté prend en charge financièrement la compétence ALSH et rembourse le coût de son exercice au SIVU.

Pour les parents qui utilisent ce mode de garde l'été, pas de changement, l'accueil se fera à l'école de Thégra. (Comme les années passées).



Aire de jeu

• **La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).**

Depuis juin dernier, la loi autorise la création de maisons d'assistantes maternelles. La communauté a saisi cette opportunité afin de pouvoir proposer aux parents un autre mode de garde pour les plus petits. Pour développer ce projet, la commune de Mayrinhac-Lentour a mis à disposition un appartement. De plus, deux assistantes maternelles habitant la commune sont intéressées par cette structure.

Comment va fonctionner la MAM ? :

La commune met à disposition un logement qui répond aux exigences de salubrité et de sécurité imposées par les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Dans ce logement, des Assistantes Maternelles vont venir y travailler.

Elles peuvent être au maximum 4 et garder chacune jusqu'à 4 enfants selon l'agrément qui leur a été accordé par les services de la PMI.



L'avantage pour elles : elles ont un lieu de travail permettant de bien dissocier leur vie personnelle de leur vie professionnelle. Celles qui louent leur logement, ne peuvent pas forcément faire les travaux demandés par la PMI, d'autres si elles déménagent se retrouvent elles aussi bloquées et ne peuvent plus exercer tant que leur nouveau logement n'a pas obtenu l'agrément. De plus, avec cette formule, elles ne sont plus seules, elles ont des collègues.



Salle plurivalente de l'ALSH de Thégra



Initiation à la musique africaine

L'avantage pour les parents : ce mode de garde permet un accueil personnalisé de l'enfant en lui donnant une petite notion de vie en collectivité vu qu'il côtoiera les enfants gardés par les autres assistantes. De même, grâce à une entente entre elles, les parents peuvent se voir proposer une amplitude horaire plus large et l'accueil ne se fait pas au domicile des professionnelles.

L'avantage pour la Communauté est d'avoir un autre mode d'accueil à proposer sur le territoire, le rendant plus attractif, et permettant ainsi de favoriser son développement économique.



Intérieur de l'ALSH de Thégra

Par ailleurs nous nous efforçons de répondre aux besoins des parents pour qui le fonctionnement de la crèche ne peut pas convenir, s'ils ont des horaires atypi-

ques par exemple ou s'ils travaillent au mois d'août (mois de fermeture de cette dernière).

Après une année d'activité, un bilan sera établi. Si le résultat est positif, l'idée sera d'en créer d'autres, dans d'autres Communes de la Communauté.

La MAM est un nouveau challenge que s'est lancé l'EPCI, sans investissement et sans risque.

Mayrinhac-lentour est la deuxième commune du département à proposer ce service expérimental après St Germain du Bel-Air. La réussite va tenir du travail et de l'entente des assistantes maternelles.

Pour plus de renseignements, que ce soit pour faire garder vos enfants ou rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Communauté de Communes.



Cantine de l'ALSH de Thégra

Nous en profitons de cette occasion pour lancer un appel aux dons :

l'appartement est actuellement vide. Nous avons besoin de mobilier tels que des chaises, une table, des petits meubles de rangements mais également de l'électroménager de base, comme une bouilloire, un micro onde, un réfrigérateur même et bien entendu du matériel de puériculture (lit, parc, table à langer, poussette, jouets, etc ...).

Si vous en avez en parfait état et que vous ne l'utilisez plus, merci de penser à nous ...

Cette nouvelle commission « Social et enfance » est composée :

Présidente de la commission : Mme BARGUES

Mmes MARTIGNAC, DOUMERC, PICARDO-BUHR, LAVERGNE, VAURS, CASADEI, BRESSAN, MIOSSEC.

MM. KERNINON, BARGUES, HANQUET, GUEDE, ALBAGNAC, ARNAL, ROUALDES



(La maison d'assistantes maternelles de Mayrinhac-Lentour)



5 – L'avenir du territoire après 2013

En conclusion, on ne peut oublier les changements qui vont se réaliser dans les années à venir : un nouveau territoire, de nouvelles limites...

Le travail effectué ne sera pas du temps perdu, mais un acquis et un enrichissement pour tous.

La Vice-présidente,
Michelle BARGUES